



**CCCPS / 2023 / DE064**  
**5.3 Désignation de représentants**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mars 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Caryl FRAUD ; Dominique BALDERANIS à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Sarah DUVAUCHELLE ; Anne Marie CHIROUZE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Boris TRANSINNE ; Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT et Frédéric TEYSSOT à Arnaud VANNIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Christophe LEMERCIER ; Morgane PEYRACHE ;
Secrétaire de séance	Philippe HUYGHE

**Désignation des membres représentant la Communauté de Communes au sein du Comité de Programmation LEADER 2023-2027**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

LEADER (acronyme de Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme de financement initié par la Commission européenne et destiné aux territoires ruraux et périurbains porteurs d'une stratégie locale de développement.

Dans le cadre de la prochaine programmation Leader 2023-2027, une candidature a été déposée par le Groupe d'Action Local (GAL) composé de 9 EPCI (dont la CCCPS) et du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales (chef de file pour porter et coordonner la candidature).

Le futur programme sera piloté par un Comité de Programmation (CoProg) composé d'un collège public et d'un collège privé.

Le collège public sera composé de 11 membres :

- un représentant de chacun des 9 EPCI (communautés de communes),



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

- un représentant pour le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales,
- un représentant pour le Conseil Régional.

Chaque représentant sera également doté d'un suppléant.

En tant que membre du GAL, la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans - Cœur de Drôme a donc la possibilité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Comité de Programmation.

## **II. Objet de la délibération**

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de pourvoir un poste de titulaire et un poste de suppléant au sein du Comité de Programmation du prochain programme Leader qui se déroulera sur la période 2023-2027.

## **III. Visas**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-33 et L.5211-1 ;

VU l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « *le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le président* » ;

VU la candidature déposée par le Gal "Drôme entre Rhône et Montagne" pour porter le programme Leader 2023-2027,

## **IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de désigner Mme Rodène BODIN-CASALIS en tant que délégué titulaire pour représenter la CCCPS au sein du Comité de programmation Leader 2023-2027,
- 2) désigne Mme Dominique MARCON en tant que délégué suppléant pour représenter la CCCPS au sein du Comité de Programmation Leader 2023-2027,
- 3) d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

**V. Résultat du vote**

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votants POUR : 34 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 1 voix, Franck MONGE.

**VI. Annexe**

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Philippe HUYGHE  
Secrétaire de séance

Le 23/03/2023

Au registre sont les signatures  
Denis BENOIT  
Président

